



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 18 mars 2008 — N° 61

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée nationale procède à l'étude des crédits provisoires en vertu des articles 280 et 281 de notre Règlement, et ce selon les modalités subséquentes :

QUE, dès l'adoption de la présente motion, de même que dès la reprise des affaires du jour, à la suite des affaires courantes, l'Assemblée se constitue en commission plénière;

QUE, pour une durée de 1 heure 40 minutes, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés de l'opposition;

QUE par la suite, l'Assemblée suspende ses travaux jusqu'à 14 heures;

QUE dès la reprise des affaires du jour, pour une durée de 1 heure 10 minutes, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport échange avec les députés de l'opposition;

QU'ensuite, la ministre de la Famille échange avec les députés de l'opposition pour une durée de 1 heure 10 minutes;

QUE dès après, la présidente du Conseil du trésor échange avec les députés de l'opposition pour une durée de 60 minutes;

18 mars 2008

QU'immédiatement après, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2008-2009;

QU'ensuite, la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport ainsi que sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce conformément au 2^e alinéa de l'article 81, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue pour que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun de ces échanges soient fixées à 5 minutes par groupe parlementaire;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE l'Assemblée ou la commission plénière puisse poursuivre ses travaux jusqu'à ce qu'elle se soit prononcée sur le projet de loi de crédits, et ce malgré l'article 20 du Règlement;

QUE la suspension des travaux puisse être proposée à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix sans appel nominal;

QUE la présente motion ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

18 mars 2008

À 10 h 06, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Étude en commission plénière

La commission plénière débute l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2008-2009.

Avec la permission de M. Chagnon, président de la commission plénière, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Un tableau, préparé par le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle, présentant la ventilation, et ce pour l'ensemble du Québec, des crédits alloués pour soutenir les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle ou ayant des parents aux prises avec une déficience intellectuelle.

(Dépôt n° 838-20080318)

À 11 h 50, conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Chagnon, président de la commission plénière, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

18 mars 2008

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le tome III du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2007-2008, accompagné d'une brochure exposant les faits saillants du rapport;

(Dépôt n° 839-20080318)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 13 mars 2008 :

Décision 1411 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député;

(Dépôt n° 840-20080318)

Décision 1412 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 841-20080318)

Décision 1413 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 842-20080318)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Gendron (Abitibi-Ouest) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 19 mars 2008, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 843-20080318)

18 mars 2008

Dépôts de rapports de commissions

Mme Thériault (Anjou), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 4, 5, 6 et 12 mars 2008, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 50, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

(Dépôt n° 844-20080318)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 17 mars 2008, adressée à M. Roger Paquet, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, par M. Denis R. Roy, directeur général du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), concernant les salles d'urgence du CHUM.

(Dépôt n° 845-20080318)

À la demande de M. le président, M. Roux (Arthabaska) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et Mme Leblanc (Deux-Montagnes) proposent conjointement :

18 mars 2008

QUE l'Assemblée nationale félicite Mme Monique Leroux devenue la première femme, en 108 ans d'histoire, présidente et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et par le fait même du plus grand mouvement coopératif québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Benjamin (Berthier) et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le soixantième anniversaire du Mouvement national des Québécoises et des Québécois et qu'elle le remercie pour son importante contribution à l'expression et au rayonnement de la culture québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, et Mme Morissette (Charlesbourg) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la fête des Irlandais qui a été célébrée hier.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Curzi (Borduas), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Riedl (Iberville) proposent conjointement :

18 mars 2008

QUE l'Assemblée nationale souligne le 15^e anniversaire de la Dictée des Amériques;

QU'elle félicite les 23 résidents du Québec qui ont participé à la finale internationale de la Dictée des Amériques qui réunissait quelque 150 champions d'orthographe de 60 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie à l'Assemblée nationale du Québec;

QU'elle offre ses plus sincères félicitations à tous les participants et aux gagnants de cette 15^e édition.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du rapport d'évaluation de la *Loi portant réforme du Code de procédure civile* et du rapport sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP);
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 62, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques.

M. Picard, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de procéder à l'audition du président du Conseil supérieur de la langue française.

À 14 h 56, M. Picard, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

18 mars 2008

Les travaux reprennent à 15 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre adopté précédemment, la commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2008-2009.

Avec la permission de M. Picard, président de la commission plénière, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Un document, en date du 13 juin 2007, intitulé *Ajout de ressources de 100 M\$ pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.*

(Dépôt n° 846-20080318)

À 16 h 18, M. Picard, président de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

18 mars 2008

Les travaux reprennent à 16 h 26.

La commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2008-2009.

À 17 h 37, Mme Houda-Pepin, présidente de la commission plénière, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 53.

L'étude terminée, les crédits provisoires pour l'année financière 2008-2009 sont, à la suite d'un vote par appel nominal (assis-levé), adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 13 883 962 975,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2008-2009, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté.

Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

18 mars 2008

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 76, Loi n° 1 sur les crédits, 2008-2009;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour : **79** Contre : **32** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 76, Loi n° 1 sur les crédits, 2008-2009, est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2008-2009, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Desrochers (Mirabel) à Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant le dossier du déneigement de certaines écoles;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Simard (Richelieu) à Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor, concernant la démission de M. Marc A. Fortier de la Société immobilière du Québec;
- le troisième, sur une question adressée par M. Roux (Arthabaska) à M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant l'entreprise Chantiers Chibougamau.

18 mars 2008

À 19 h 45, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 19 mars 2008, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

18 mars 2008

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 76, Loi n° 1 sur les crédits, 2008-2009, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi :

(Vote n° 39)

POUR - 79

Arcand	Deschamps	Laporte	Proulx
Aclair	Desrochers	Leblanc	Reid
Auger	Diamond	L'Écuyer	Riedl
Bachand	Domingue	[Pontiac]	Roux
Beauchamp	Dorion	L'Écuyer	Roy
Beaupré	Dubourg	[Saint-Hyacinthe]	[Montmagny-L'Islet]
Béchar	Dumont	Lessard	Roy
Benjamin	Fournier	Lévesque	[Lotbinière]
Bergman	Francoeur	MacMillan	Roy Verville
Blais	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Schneeberger
Bonnardel	Gautrin	Marsan	Sklavounos
Boulet	Gingras	Ménard	St-Pierre
Caire	Gonthier	Merlini	Taillon
Camirand	Gosselin	Méthé	Thériault
Charbonneau	Grandmont	Morin	Therrien
Charest	Gron	Normandeau	Tomassi
Charlebois	Hamad	Ouellette	Vallée
Copeman	James	Ouimet	Vallières
Couillard	Jérôme-Forget	Paquet	Whissell
Courchesne	Kelley	Paradis	
Damphousse	Lapointe	Pelletier	
De Martin	[Groulx]	[Chapleau]	

CONTRE - 32

Arseneau	Deslières	Lapointe	Pagé
Bédard	Dionne-Marsolais	[Crémazie]	Pelletier
Bergeron	Drainville	Legault	[Rimouski]
Bérubé	Dufour	Lelièvre	Richard
Bouchard	Ferland	Lemay	Simard
Cloutier	Gaudreault	Malavoy	Trottier
Côté	Gendron	Maltais	Wawanoloath
Cousineau	Girard	Marois	
Curzi	Harel	Morasse	